



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

BULLETIN

de la FSU 85

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion

LA ROCHE/YON BELL PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 27 mars 2023



ENGAGÉ-ES POUR UNE
SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

*Ce bulletin vous a été envoyé
grâce aux fichiers
informatiques des syndicats
de la FSU 85.*

*Conformément à la loi du 8
janvier 1978, vous pouvez
avoir accès ou faire effacer
les informations vous
concernant en vous adressant
à la FSU 85.*



Le 31 janvier à La Roche sur Yon



Le 19 janvier à Fontenay le Comte

Trimestriel - N° CPPAP 0625 S 07359
ISSN 1249-0415
Directeur de la publication : J-J BOBIN
Imprimerie FSU 85
FSU 85 - Pôle Associatif
71 Bd Aristide Briand - BP 01 - 85001 La Roche/Yon Cedex
tél. : 02 51 05 56 80 - courriel : fsu85@fsu.fr
site : <http://sd85.fsu.fr>

SOMMAIRE

pages 2 et 3 : Mobilisation
pages 4 à 9 : Carte scolaire 2023
Pages 10 et 11 : Quelle sera l'énergie pour demain ?
Page 12 : Le coin Culture

L'édito

La mobilisation n'est (ou ne sera pas) pas vaine.

Qu'il est facile aux dirigeants politiques de dire que les organisations syndicales sont dépassées par la modernité, qu'elles n'ont pas de représentativité, qu'elles ne sont pas écoutées par les travailleuses et les travailleurs ! Quand on voit la capacité de mobilisation et d'organisation permettant la libre expression offerte à celles et ceux qui veulent montrer leur opposition à un projet de loi, ils feraient mieux de prendre des leçons.

Ce n'est pas nouveau. Le pouvoir politique a depuis trop longtemps méprisé notre parole. Il continue d'ailleurs, nous le constatons tristement encore une fois pour cette réforme et pour tous les sujets qui nous concernent dans l'Éducation.

Oui, les organisations syndicales, unies, font la démonstration de leur capacité à mobiliser.

Oui, les organisations syndicales sont l'écho du monde du travail.

Oui, les organisations syndicales expriment d'autres voies à explorer dans un cadre de justice sociale.

Dans ce contexte, la FSU85 prend toute sa place. Elle participe dans ce collectif syndical à informer, à rédiger des tracts et proposer des d'actions. Elle anime les manifestations. Elle initie des mobilisations sur tous les territoires en recherchant l'unité syndicale.

Elle continue dans le même temps à suivre tous les dossiers de notre profession : carte scolaire, mouvement des personnels, revalorisation du métier...

Elle invite les personnels à renforcer l'outil syndical pour défendre nos valeurs et le collectif.

**Les co-secrétaires départementaux,
Gisela LEFEBVRE et Jean-Jacques BOBIN**

Prise de parole validée par l'intersyndicale devant des permanences de députés le 15 mars



La Roche sur Yon le 31 janvier

Cette 7^{ème} journée de mobilisation montre, comme c'est le cas depuis le 19 janvier, la puissance du mouvement social opposé au projet de réforme des retraites. L'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein est refusé par l'ensemble des organisations syndicales, ainsi que par le monde du travail et une large majorité de la population. Les objectifs d'une telle réforme sont très largement contestés par de nombreux économistes. D'ailleurs, le gouvernement en a fait lui-même la démonstration par ses divers revirements au fil du temps. Si l'opportunité de la réforme se pose, la prise en compte de l'expression massive des Françaises et des Français renvoie au fonctionnement démocratique de notre pays. Comment considérer qu'une telle réforme changeant en profondeur le déroulement de la vie de millions de gens s'inscrive dans le cadre d'un débat parlementaire ficelé entre des élu-es de la majorité présidentielle qui se verraient exclus de leur groupe s'ils ne votent pas pour et l'application de l'article 47.1, limitant les débats au Parlement à 50 jours ?

Le Président de la République, le gouvernement et les députés qui le soutiennent sont au service d'objectifs inavouables – leur surdité le démontre tous les jours. Des solutions différentes pour le financement des retraites existent – mais ne sont même pas évoquées. Le dialogue social et plus largement un échange sur tout ce qui touche le travail (la pénibilité, les salaires, le partage des richesses) n'existe plus avec le gouvernement actuel. Les besoins de la population ne sont pas pris en

compte, notamment par un assèchement des services publics qu'on ressent de façon douloureuse, ici, dans les territoires ruraux en Vendée.

C'est pour cela que nous nous trouvons ce matin devant la permanence du député. Monsieur le député, vous avez été élu par les citoyennes et les citoyens de notre circonscription qui vous disent qu'elles/ils ne veulent pas de cette réforme des retraites. Ils vous demandent de mener un débat parlementaire sur une durée nécessaire en prenant en compte ce que les organisations syndicales dans leur totalité expriment. Ils vous demandent également de prendre en compte ce qu'est la réalité du travail aujourd'hui et particulièrement dans notre département. Ils vous demandent de voter en âme et conscience en lien avec la réalité de la population de notre circonscription et non en répondant à la volonté de la Présidente de votre groupe parlementaire.

Les travailleurs et travailleuses, comme l'ensemble des citoyens et citoyennes, aspirent à une vie apaisée. Ils et elles sont las des menaces permanentes qui pèsent sur leur travail, sur leur capacité à vivre simplement et maintenant sur leurs projets de retraite. Ils veulent être entendus, compris et représentés par un député qui prend en compte ce qui est exprimé depuis plusieurs semaines.

Monsieur le député, votre vote n'est pas tant le vôtre que celui des populations de la circonscription. Il nous importe parce que nous sommes attachés aux valeurs de la République. Il est déterminant parce qu'il peut nous conduire à une situation qui pourrait devenir explosive.



Fontenay le Comte le 31 janvier



Les Sables d'Olonne le 7 février

Le rôle des organisations syndicales est d'établir une analyse précise et sérieuse des textes législatifs qui concerneront les personnels. Bien sûr, toutes les organisations syndicales ne tirent pas d'une situation les mêmes conséquences, sinon il n'y aurait qu'une seule organisation syndicale.

La FSU cherche toujours à faire valoir le renforcement, le développement et la défense du rôle de la Fonction publique et des services publics qui jouent un rôle majeur de cohésion sociale et d'égalité entre les citoyens.

Elle œuvre aussi à une réelle politique sociale, garantissant une protection sociale de haut niveau pour tous ; à une politique ambitieuse des salaires, des pensions et de l'emploi.

C'est sur cette base que l'engagement de la FSU pour la défense des retraites est total. Il l'a été sur les différentes réformes qui se sont imposées au fil du temps, avec une certaine accélération, en ne cessant de dégrader les conditions de la retraite : 1993 - 2003 - 2010 - 2014 - 2019 (projet de la retraite à points abandonné en 2020).

Toutes ces réformes abordent le sujet avec le même angle : augmentation du nombre de trimestres de cotisation, relèvement de l'âge de départ à la retraite et fin des régimes spéciaux.

Malgré ces dispositions, les constats restent :

- Augmentation de la pauvreté pour un nombre plus important de retraités,

- Maintien des inégalités entre les hommes et les femmes,

- Baisse du montant des retraites pour bon nombre de retraité-es (décôte).

Nous constatons loi après loi que rien n'est envisagé pour **revoir toutes les exonérations de cotisation sociale** qui se sont accumulées, vidant les caisses de la Sécurité sociale. Rien non plus sur **une autre répartition des richesses**, sur **une augmentation des salaires** permettant à la fois d'augmenter le pouvoir d'achat en berne des fonctionnaires et d'augmenter les recettes de cotisations. Rien non plus sur **l'alignement des salaires Femmes/Hommes**.

Chacun-e l'aura compris, les réformes évitent tous les sujets qui rétabliraient de la justice et de l'égalité.

La FSU s'est appuyée sur ses convictions profondes et sur des experts incontestés dans ce domaine. **Mickaël Zemmour** est apparu dans ce contexte comme un pédagogue incontournable qui a su démêler le vrai du faux dans tous les médias sur la question des 1 200 €, de l'injustice pour les femmes et sur le fait que cette réforme n'était pas urgente mais brutale.

Son expertise nous conforte dans notre lutte et, quoi qu'il arrive dans les jours à venir, nous aurons défendu nos valeurs et mis dans le paysage politique le besoin d'aborder urgemment des sujets qui ont jeté des millions de personnes dans la rue : répartition des richesses, pauvreté, services publics, revalorisation...

Soyons fiers de toute cette période de lutte pour construire, avec vous, une autre société.

Mickaël Zemmour est maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et codirecteur de l'axe "Politiques socio-fiscales" du LIEPP*. Ses recherches portent sur l'économie politique du financement de l'État social. Ses travaux explorent principalement trois directions :

1) L'usage des dépenses fiscales et niches sociales dans les politiques sociales et d'emploi en France et en Europe ;

2) les liens économiques et politiques entre progressivité des prélèvements, taux de prélèvement et redistribution ;

3) l'évolution des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale en Europe.



Mickaël Zemmour (à gauche sur l'image) au Conseil Délibératif Fédérale Nationale de la FSU à Paris au mois de septembre 2022 présente les tenants et les aboutissants de la réforme des retraites aux représentants de la FSU venus de tous les départements.



Pour la FSU85, le contexte général dans lequel ce comité se passait était une nouvelle fois très inquiétant. Depuis des années, l'évolution du cadre démocratique pose des questions qui illustrent les dérives de la démocratie sociale et l'aggravation des inégalités. Tristement, rien n'est vraiment nouveau, mais tout semble s'accélérer. Voici notre déclaration.

« Le cadre du dialogue social évolue avec la loi de transformation de la fonction publique. Désormais, nous ne parlerons plus au sein de l'Éducation Nationale de Comité Technique Spécial mais de Comité Social d'Administration, comme dans le secteur privé, pour les questions liées entre autres à l'organisation des services. Néanmoins, les instances se suivent et les constats ne changent pas : ce sont des guichets d'enregistrement. Pourtant, l'ensemble des organisations syndicales fait des propositions, essaie de demeurer dans une posture de dialogue, malgré le peu d'écho que leurs revendications trouvent. La question se pose : comment se faire entendre ? Tous les démocrates de ce pays devraient se poser cette question qui devient de plus en plus urgente. N'est-il pas déjà trop tard pour ne pas nous retrouver demain avec un pouvoir autoritaire qui trouvera également ses serveurs.



La Roche sur Yon le 23 mars

Ce constat pourrait se limiter au cadre qui est le nôtre aujourd'hui, mais nous sommes forcés de constater, dans de nombreux secteurs, que le dialogue est rompu entre le pouvoir et les représentants des personnels et des usagers de diverses instances. Des conférences citoyennes ont été rassemblées. Des constats partagés ont été établis et des propositions faites au pouvoir politique qui n'en tient désespérément pas compte. Hier, ce sont des représentants syndicaux qui alertaient sur la délocalisation de leur entreprise pour aller faire des profits ailleurs, en avertissant sur les crises sociales à venir, sur les questions environnementales, sur les pertes de savoir-faire ou sur les pertes de souveraineté. On les prenait de

haut alors que leurs alertes se confirment aujourd'hui dans de nombreux domaines. Il en a été de même dans le monde médical. Maintenant, ce sont des millions de personnes qui expriment, par le biais des organisations syndicales, leur opposition au projet de loi sur les retraites qui concerne les travailleurs. Des propositions sont formulées sur des modes de financement différents, sur les problèmes de répartition des richesses, sur les conditions de travail, sur les rémunérations et pourtant, il ne se passe rien...

Si nous ramenons ces observations au monde de l'éducation, nous faisons les mêmes constats : les inégalités sociales se creusent dans le système éducatif. Rien ne se passe. L'enseignement privé accentue les inégalités. L'État augmente son financement. Le nombre d'élèves par classe est un facteur de réussite. On supprime des postes. Des élèves sont en difficulté scolaire. On ne développe pas l'aide spécialisée. Des élèves sont en souffrance. Le nombre de postes d'infirmières ou d'assistantes sociales reste totalement insuffisants. Des élèves handicapés sont en droit d'être accueillis dans les écoles. On précarise leurs accompagnateurs et on n'adapte pas l'École. Des familles sollicitent l'ouverture d'une école publique (droit inscrit dans le code de l'éducation). Rien ne se passe. Le métier d'enseignant n'attire plus.

On ne le revalorise pas sérieusement. Nous pourrions continuer la liste.

Nous profitons une nouvelle fois de votre présence, Monsieur le préfet, Mesdames Messieurs les élus, pour vous faire le relai de toutes ces inquiétudes que nous entendons là où nous vivons, là où nous travaillons. Les injustices sont croissantes. Les crises se multiplient. Les réponses sont inadéquates voire méprisantes et génèrent du ressentiment. »

Malheureusement, en l'absence du Préfet et des élus des communes, seuls les quelques élus des territoires (département, région) ont pu entendre ces propos.

La donne est simple : 15 suppressions de postes + 14 ouvertures et mesures diverses = ... 59 fermetures !...

Nous avons donc le double de fermetures décidées par rapport aux moyens dont dispose notre département.

L'explication de ce choix reste pour nous obscure : la projection des effectifs pour la rentrée 2023 viendrait en totale contradiction des prévisions du rectorat sur la base d'un sondage effectué auprès de 75 écoles. En sachant, d'après notre administration, que cette projection n'aurait qu'un faible pourcentage de risque de se réaliser... De quoi laisser pantois tout un tas de statisticiens et de gestionnaires... La méthode est certes novatrice, mais vous conviendrez qu'elle ne présente pas toutes les assurances en termes de clarté et de garantie d'équité.

Les conséquences de ces décisions sont multiples : 59 communes voient leur école accueillir les enfants dans de moins bonnes conditions, avec éventuellement des conséquences sur des personnels territoriaux. 59 écoles voient l'équipe enseignante s'interroger sur une répartition plus complexe des élèves. 59 enseignant-es quitteront l'école où ils travaillent. Y a-t-il suffisamment de raisons pour revoir cette carte scolaire ? Nous le pensons et vous demandons, Monsieur le Préfet, d'annuler purement et simplement les décisions proposées ce soir, pour répartir sur une projection plus juste du nombre d'élèves attendus à la rentrée prochaine et d'effectuer les mesures de carte scolaire au plus juste des moyens dont nous disposons.

Si la baisse des effectifs est un constat dans chacune de ces écoles, il n'en est pas moins que le besoin d'un taux d'encadrement des élèves n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Nous ne cessons de le répéter : le suivi de scolarité des élèves avec des situations toujours plus complexes demande une énergie et un engagement toujours plus importants. Ce suivi reste d'autant plus envisageable que le nombre d'élèves dans la classe ne submerge pas l'enseignant-e. Ce ne sera

plus le cas dans ces 59 écoles.

En outre, nous souhaitons que soient comptabilisés tous les élèves accueillis au sein de l'École publique, quelle que soit leur nationalité, leur degré de handicap (ULIS) ou leur âge (TPS).

FERMETURES : 39



ECOLE MATERNELLES :

Aizenay-Challans	1111W	CHALLANS	MAT LA CROIX MARAUD
Littoral Centre	0591F	TALMONT ST HILAIRE	MAT DU PAYRE
Roche Nord	1173N	DOMPIERRE SUR YON	MAT PIERRE MENANTEAU
Roche Nord	1112X	ESSARTS EN BOCAGE	MAT GASTON CHAISSAC

ECOLE ELEMENTAIRES OU PRIMAIRES

Haut Bocage	0380B	LA MEILLERAIE TILLY	PRIM LA PIERRE BLEUE
Sud-Ouest et Lit	1322A	ST VINCENT SUR JARD	PRIM LE MARRONNIER
Sud-Ouest et Lit	1604G	ST HILAIRE LA FORET	PRIM ECOLE DE LA FORET
Littoral Nord et les Iles	0616H	L'EPINE	PRIM LES TILLEULS
Fontenay	0449B	XANTON CHASSENON	PRIM JACQUES BREL
Roche Nord	0553P	ST MARTIN DES NOYERS	PRIM ANSELME ROY
Fontenay	1708V	AUCHAY SUR VENDEE	PRIMAIRE
Roche Sud	0249J	RIVES DE L'YON (CHAILLE)	PRIM LA VALLEE DE L'YON
Fontenay	1684U	RIVES D'AUTISE (NIEUL)	PRIMAIRE
Sud-Ouest et Lit	0222E	LE BERNARD	PRIM LES DOLMENS
Haut Bocage	1588P	SEVREMONT FLOCELLIERE	PRIM JACQUES BERAU
Sud-Ouest et Lit	1185B	CORPE	PRIMAIRE
Haut Bocage	0444W	CHANVERRIE (LA VERRIE)	PRIM DES BOURDINIERS
Roche Sud	1374G	RIVES DE L'YON (ST FLO)	ELEM FRANCOISE DOLTO
Roche Nord	1176S	BELLEVIGNY (BELLEVILLE)	ELEM LES CHAUMES
Littoral Nord et Iles	0548J	ST MAIXENT SUR VIE	PRIM L'OISEAU BLEU
Roche Sud	0452E	LA ROCHE SUR YON	ELEM JEAN ROY
Haut Bocage	0431G	POUZAUGES	ELEM JULES VERNE
Montaigu	1360S	L'HERBERGEMENT	PRIM JEAN DE LA FONTAINE
Sud-Ouest et Lit	1202V	MAREUIL SUR LAY DISSAY	PRIM LA VALLEE DU LAY
Roche Sud	1363V	VENANSAULT	ELEMENTAIRE
Sud-Ouest et Lit	1271V	LUCON	PRIM DU CENTRE
Littoral Centre	0417S	LES SABLES D'O (OLONNE)	ELEM RENE GUY CADOU
Bocage Est	1126M	BOURNEZEAU	PRIM LA COURTE ECHELLE
Montaigu	1120F	MONTAIGU-V (ST GEORGES)	PRIM LES MAINES
Roche Nord	0638G	LA FERRIERE	ELEM ANITA CONTI
Littoral Nord et Iles	0629X	ST JEAN DE MONTS	ELEM GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAGE
Haut Bocage	1354K	MORTAGNE SUR SEVRE	PRIM ROBERT DESNOS
Roche Sud	0284X	AUBIGNY LES CLOUZEUX	PRIM JEAN DE LA FONTAINE

ECOLE EN RPI

Fontenay	0426B / 0441T	RPI VELLUIRE SUR VENDEE	LE POIRE (2) / VELLUIRE (2)
----------	---------------	-------------------------	-----------------------------

ECOLE SOUS CAPÉ

Sud-Ouest et Lit	0561Y	ST MICHEL EN L'HERM	PRIM DE LA TERRE CONQUISE
Sud-Ouest et Lit	0613E	CHAMPAGNE LES MARAIS	PRIM JEAN MACE
Roche Nord	1117C	LA ROCHE SUR YON	ELEM LES PYRAMIDES

ECOLE en REP

Fontenay	0573L	STE RADEGONDE DES NOYERS	PRIMAIRE
Fontenay	0447Z	VOUILLE LES MARAIS	PRIM MARAIS DES CYGNES

Carte scolaire 2023

Par les représentants FSU 85
du 1er degré au CDEN



FERMETURES CONDITIONNELLES (EX GEL) : 20



ÉCOLES MATERNELLES

Montaigu	0385G	MONTAIGU-VENDEE MONTAIGU	MAT LES JARDINS
Littoral centre	0490w	LES SABLES D'OLONNE	MAT LA CHAUME
Bocage Est	0261X	CHANTONNAY	MAT LA FONTAINE
Littoral centre	1261J	LES SABLES D'O (OLONNE SUR MER)	MAT PIERRE MENDES France
Littoral centre	0484P	LES SABLES D'OLONNE	MAT CLEMENCEAU
Aizenay-Challans	0255R	CHALLANS	MAT ST EXUPERY
Haut Bocage	0432H	POUZAUGES	MAT FRANCOISE DOLTO
Fontenay	0219B	BENET	MAT LES CHAMPS DU BOIS
Littoral Nord et Iles	0543D	ST JEAN DE MONTS	MAT LA PLAGE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES OU PRIMAIRES

Bocage Est	1583J	LOGE FOUGEREUSE	PRIM JEAN CLAUDE MOUSSET
Littoral Nord et Iles	1355L	NOIRMOUTIER	PRIM L'HERBAUDIERE LE ROCHER DES LUTINS
Littoral Nord et les Iles	0610B	BARBATRE	PRIM LA ROSE DES DUNES
Sud-Ouest et Lit	0259V	LE CHAMP ST PÈRE	PRIM JACQUES YVES COUSTEAU
Fontenay	0559W	FONTENAY LE COMTE	PRIM GROUPE SCOLAIRE RENE JAULIN
Roche Nord	1597Z	LE POIRE SUR VIE	PRIM CHEMIN DES AMOURS
Haut Bocage	1121G	ST LAURENT SUR SEVRE	PRIM JEAN DE LA FONTAINE
Aizenay-Challans	1171L	CHALLANS	ELEM LA CROIX MARAUD
Montaigu	1566R	CHAVAGNES EN PAILLERS	PRIM JULES VERNE

ÉCOLES EN RPI

Bocage Est	0435L / 0546G	RPI LA REORTHE (3) ST JUIRE CHAMPGILLON (2)
Fontenay	0310A / 0387J	RPI DOIX LES F ; (FONTAINES 4) MONTREUIL (3)

De même, nous souhaitons que l'on tienne compte des particularités de la population scolaire (Indice de Positionnement Social – Profession et Catégorie Sociale...), du nombre de classes, de la place des ULIS, de la présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou relevant du handicap, du soin, du contexte local...

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur deux pétitions en cours qui rencontrent un franc succès dans notre département.

La première, lancée par la FSU-SNUipp 85, réclame la comptabilisation des élèves d'ULIS dans les effectifs des écoles. Le Code de l'Éducation, dans son article L351-1, ne laisse aucune place à l'interprétation : « *Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés* ». Le ministre de l'Éducation a répondu sans ambiguïté à cette question posée le 19/02/2019 par la députée Sabine Rubin : « *Désormais, les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont pris en compte dans les effectifs globaux des écoles et des établissements scolaires* ». Elle a recueilli en quelques jours la signature de près de 800 personnes qui ne comprennent pas que cette prise en

compte ne soit pas effective dans notre département. Forts de ce soutien, nous réclamons donc l'application de cette règle qui s'applique dans d'autres départements (L'Ain, le Var, le Doubs, l'Isère, l'Aude, la Savoie, le Gers, la Saône et Loire, le Lot et Garonne, ...)

La seconde pétition dépasse également les 800 signatures. Elle est à l'initiative de parents d'élèves qui résident à La Rabatelière, commune où il y a une école catholique, mais où il n'y a pas d'école publique, ce qui contrevient là aussi à l'article L-212 2 du Code de l'Éducation (« *Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.* »).

Ils réclament, en vain, depuis 2018, la création d'un transport scolaire pour se rendre à l'école publique la plus proche. Combien de familles de cette commune sont contraintes de scolariser leurs enfants dans un établissement confessionnel ? Alors que des formations obligatoires sur la Laïcité sont organisées dans les écoles, n'est-il pas choquant de voir que ces principes fondateurs de notre République ne sont pas respectés à La Rabatelière et dans bien d'autres lieux de notre département ?

ABANDONS DE FERMETURE : 10



Roche Sud	1373F	RIVES DE L'YON (ST FLORENT)	MAT FRANCOISE DOLTO
Bocage Est	1122H	THIRE	PRIMAIRE
Bocage Est	0491X	ST AUBIN LA PLAINE	PRIMAIRE
Sud-Ouest et Lit	0492Y	ST AVAUGOURD DES LANDES	PRIM FRANCOISE POURNIN
Littoral Nord et Iles	0423Y	PERRIER (LE)	PRIM L'ÉCOLE DU MARAIS
Littoral Nord et Iles	1376J	ST HILAIRE DE RIEZ	ELEM LA MER ET LE VENT
Fontenay	0399X	MOUZEUIL ST MARTIN	PRIM LES SOURCES
Fontenay	0218A	BENET	ELEM LES CHAMPS DU BOIS
Littoral Nord et Iles	0238X	BRETIGNOLLES SUR MER	PRIM BENJAMIN RABIER
Roche Sud	0200F	AUBIGNY LES CLOUZ (AUBIGNY)	PRIMAIRE

Carte scolaire 2023

Par les représentants FSU 85 du
1er degré au CDEN



OUVERTURES : 6

ECOLE MATERNELLE

Littoral Centre 0275M LES SABLES D'O (LE CHÂTEAU D'OLONNE) MAT RENE MILLET

ECOLE ELEMENTAIRES OU PRIMAIRES

Aizenay-Challans 0498E ST CHRISTOPHE DU LIGNERON PRIM L'ARC EN CIEL

Montaigu 1382R TREIZE SEPTIERS PRIM DU VAL D'ASSON

Aizenay-Challans 0505M ST ETIENNE DU BOIS PRIM LES PETITS PAPIERS

ECOLE SOUS CAPÉ

Roche Sud 0465U LA ROCHE SUR YON MAT JEAN YOLE

ECOLE en REP

Fontenay 0317H FONTENAY LE COMTE MAT LES JACOBINS

ABANDON DE PROJET D'OUVERTURE : 2

ECOLE MATERNELLE

Roche Sud 0473C LA ROCHE SUR YON MAT MONTJOIE

ECOLE PRIMAIRE

Fontenay 0311B FONTENAY LE COMTE PRIM LES CORDELIERS

OUVERTURES CONDITIONNELLES : 8

ECOLE MATERNELLES

Roche Sud 1377K LA ROCHE SUR YON MAT ANDRE MALRAUX

Roche Sud 0456J LA ROCHE SUR YON MAT LEONCE GLUARD

ECOLE ELEMENTAIRES OU PRIMAIRES

Sud-Ouest et Littoral 1115A JARD SUR MER PRIM JACQUES TATI

Fontenay 0311B FONTENAY LE COMTE PRIM LES CORDELIERS

Aizenay-Challans 1367Z LA GARNACHE ELEM JAN ET JOEL MARTEL

Aizenay-Challans 1616V AIZENAY PRIM LA PENIERE

Littoral Centre 0508R SAINTE FOY PRIM DU MARONNIER

Littoral Centre 0392P LES ACHARDS (LA MOTHE) PRIM LE PRE AUX OISEAUX

ECOLE en REP

Fontenay 0312C FONTENAY LE COMTE ELEM LES JACOBINS



Mobilisation contre la fermeture de classe à Rives d'Autise

Vœux formulés par la FSU et présentés au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale jeudi 2 mars 2023 par :



La FSU85 a proposé aux organisations syndicales composant le CDEN trois vœux présentés ci-dessous. Si les collectivités votent souvent contre nos propositions, nous constatons que cela n'a pas été le cas cette fois. Le vœu 2 a même reçu un vote favorable d'un conseiller départemental. Notons qu'aucun élu des communes n'était présent ainsi que le SGEN-CFDT.

Vœu 1 :

Les membres du CDEN demandent à la Région des Pays de la Loire d'organiser le transport public nécessaire pour répondre à la demande légitime de parents souhaitant que leurs enfants fréquentent une école publique.

En garantissant l'accès au service public d'éducation, il s'agit de faire vivre d'une façon concrète la laïcité et les valeurs de notre République.

Pour : 13 Contre : 0
Abst : 1

Vœu 2 :

Les membres du CDEN demandent à ce que tous les élèves relevant d'une ULIS comptent dans les effectifs globaux de l'école.

Il s'agit d'appliquer l'article L351-1 du Code de l'Éducation et d'être en cohérence avec les propos tenus sur l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Pour : 14 Contre : 0
Abst : 1

Vœu 3 :

Les membres du CDEN demandent une révision de l'étude de la carte scolaire en s'appuyant sur les prévisions faites par l'ensemble des écoles du département. Ils demandent également à limiter le nombre de fermetures au regard des moyens dont le département dispose.

Pour : 13 Contre : 0
Abst : 2

Dans le Second degré, la préparation de la rentrée est marquée par l'annonce par voie de presse de la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^{ème}. Cette décision, qui n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives, a été très mal vécue par les enseignants de

cette discipline. Elle a suscité, en raison de l'absence de textes réglementaires, de nombreuses interrogations tant chez les professeurs que chez les personnels de direction, alors que cette annonce a fait son apparition au moment où débutait dans les collèges les échanges autour de la préparation de rentrée. Dans ces conditions, comment était-il possible de discuter sereinement ? Les personnels ont su apprécier le mépris du ministère pour leur travail. Cette décision met en danger des postes de collègues de technologie qui vont probablement se retrouver en complément de service à la rentrée, voire être victimes d'une mesure de



Fontenay le Comte le 7 mars

carte scolaire, malgré les instructions données par Madame la Rectrice qui rappelait que « l'évolution des services des enseignants de technologie en collège n'a pas vocation à donner lieu à des mesures de carte scolaire » et qui proposait des pistes pour combler d'éventuels sous-services générés par cette annonce. Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines qui ont guidé cet arbitrage avant toute considération pédagogique. Cette mesure doit permettre de financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français et de le faire tenir dans le cadre des 26h par élève par semaine. Il en est de même pour l'annonce de l'obligation de Devoirs faits en classe de 6^e sans budget supplémentaire. Il y a donc fort à parier que Devoirs faits se déroulera en classe

entière, se réduisant à des études surveillées sans que l'intervenant-e ait le temps d'aider vraiment les élèves les plus fragiles. Enfin, dans la continuité du ministère précédent et en s'appuyant sur les évaluations nationales, le ministère multiplie les injonctions pédagogiques, notamment dans les cinq circulaires publiées au BO du 12 janvier 2023.

Ces injonctions visent à transformer les professeur.es concepteurs et conceptrices de leur enseignement en exécutant.es appliquant des procédures technicistes et formatées. Toutes ces annonces vont à rebours des besoins. Pour mieux faire réussir tous les élèves et créer les conditions d'une école véritablement inclusive, la FSU revendique une diminution du nombre d'élèves par classe et des moyens fléchés notamment pour des groupes à effectif réduit.

Dans les Lycées d'Enseignement Général et Technologique, le rafistolage de la Réforme du Lycée se poursuit, notamment avec la note de service intitulée « Une nouvelle

dynamique pour les mathématiques ». Le ministre souhaite consolider en classe de seconde l'enseignement des mathématiques. Mais il renvoie ce temps de consolidation à la mise en place d'hypothétiques groupes de remédiation à raison d'une heure par semaine pour les élèves identifiés en situation de difficultés. En classe de première, le ministre annonce l'introduction des mathématiques dans le tronc commun pour tous les non spécialistes à hauteur d'une heure et demi par semaine. Mais l'ensemble de ces annonces se fait sans moyens supplémentaires. Les organisations syndicales et les associations de spécialistes demandent au niveau national à ce que le report des épreuves de spécialité se fasse au mois de juin dans l'intérêt des élèves. En effet, ce calendrier impose un rythme effréné de septembre à mars,

ne leur permettant pas de s'approprier correctement et sereinement les connaissances étudiées et les méthodes nécessaires pour faire face à l'examen. Il risque ensuite de provoquer leur démobilisation une fois les épreuves passées, ce qui revient à vider le troisième trimestre de son sens et à amputer considérablement la formation des élèves, au détriment de leur réussite dans l'enseignement supérieur. Le Ministère reconnaît lui-même en creux que l'année de Terminale est sacrifiée sur l'autel du bachotage dans une « fiche repère » sur les « grandes orientations pour le troisième trimestre ». On peut ainsi lire : « *En étant libérés des enjeux inhérents à la préparation des épreuves terminales pour les enseignements de spécialité, les professeurs, les équipes éducatives et leurs élèves ont l'opportunité de travailler les contenus des programmes autrement, en valorisant davantage le développement des compétences transversales* ». Il est urgent d'en finir avec cette réforme du lycée qui n'en finit pas de saper la formation des jeunes et d'en revenir à un bac avec des épreuves en juin nationales et anonymes.

Au niveau national, la rentrée 2023 sera marquée par la suppression de 481 emplois. Au total, ce sont près de 8 400 emplois d'enseignant.es qui auront été enlevés aux établissements du second degré depuis 2018. Sur ce point, le ministre s'inscrit dans la droite ligne de la politique menée par son prédécesseur.

Pour la rentrée 2023, l'Académie de Nantes se voit retirer 30 ETP dont 20 en heures poste et 10 en HSA. La Vendée n'échappe pas à la politique de suppression de postes. 5 ETP lui sont retirés

pour une prévision d'effectifs de moins 126 élèves. Si les prévisions se réalisaient, la Vendée connaîtrait pour la deuxième année une baisse de ses effectifs, après celle de 327 élèves constatée à la rentrée 2022.

Le retrait de moyens concerne les collèges qui concentrent l'essentiel de la baisse attendue des effectifs. Le Rectorat prévoit 146 élèves de moins qu'à la rentrée 2022. Dans les Lycées d'Enseignement Général et Technologique (hors Post Bac), une stagnation des effectifs est attendue (+40), tout comme dans les Lycées Professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel (+7). Dans le Post Bac, la capacité d'accueil est de

1 063 places, soit 30 de moins que l'an dernier. Dans le même temps, le Rectorat prévoit à nouveau une baisse des effectifs, car 854 élèves sont attendus contre 881 à la rentrée 2022.



La Roche sur Yon sous la pluie le 23 mars

Pour la FSU, la baisse démographique, qui semble s'amorcer dans les collèges de notre département, ne peut pas servir à cautionner le retrait conséquent d'emplois qui conduirait à une politique éducative renonçant à toute réelle ambition émancipatrice et de résorption des inégalités. Au contraire, la baisse démographique doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves au lieu d'externaliser le traitement des difficultés scolaires à travers des dispositifs périphériques, d'inclure les élèves à besoins particuliers dans de meilleures conditions et d'améliorer les conditions de travail des personnels.

Quelle sera l'énergie pour demain ?

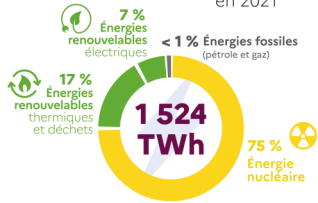
Par Gisela Lefebvre



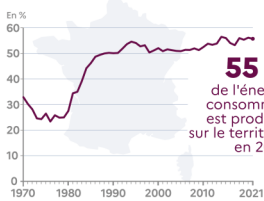
Chiffres clés de l'énergie

L'essentiel en infographie

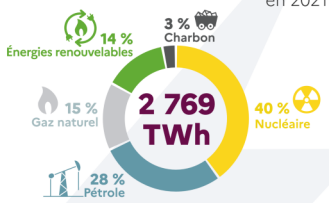
Production d'énergie primaire en 2021



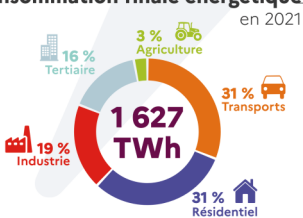
Indépendance énergétique



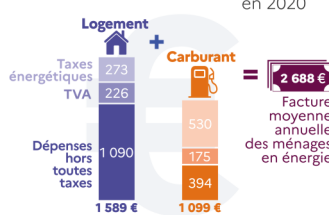
Consommation d'énergie primaire en 2021



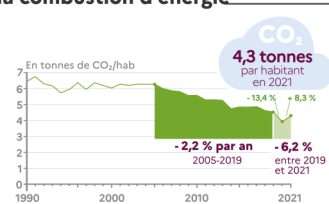
Consommation finale énergétique en 2021



Facture des ménages en énergie en 2020



Émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie



La France est largement dépendante de ses importations d'énergie pour son fonctionnement quotidien. Elle ne produit que 55 % de l'énergie utilisée. Actuellement, la quasi-totalité des énergies fossiles utilisées (pétrole, gaz) est importée et représente 43% de la consommation énergétique. L'énergie nucléaire française fournit 40 % et les énergies renouvelables représentent une part croissante dans la consommation des Français de 14 % aujourd'hui. La consommation de l'énergie se répartit sur trois grands secteurs : Chaleur (42%), Transport (30%), Electricité (28%).

Le gouvernement a fixé l'objectif de 10 % d'économies d'énergie en deux ans, conséquence de la guerre en Ukraine et de l'envolée des prix de l'énergie, mais aussi la suite des problèmes de maintenance ou de corrosion dans les réacteurs nucléaires français. A plus long terme, des réductions d'utilisation ont été inscrite dans la « Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte » de 2015, comme

- **diviser par quatre** les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- **réduire de 50%** la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à la référence 2012,
- **réduire de 30%** la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles en 2030 par rapport à la référence 2012
- **atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation »** pour l'ensemble du parc de logements à 2050.

Pour le moment, les chiffres officiels font état d'une économie d'environ 11,5 % en électricité et gaz naturel liquide (GNL) depuis le 1^{er} août 2022 par rapport à 2018-19. (Ces données ne tiennent pas compte de la consommation de fioul ou de bois.) Il est clair qu'une réduction de notre consommation d'énergie est inéluctable au vue de la finitude de la plupart des ressources et non seulement à cause de l'envolée des prix.

Dans ce contexte, les annonces du Président de la République en 2021 sur la construction de nouveaux mini-réacteurs EPR, des SMR (Small Modular Reactor) d'une puissance entre 10 et 300MW (en moyenne 100 MW) peut sembler intéressante. Ces réacteurs sont plus faciles à fabriquer, mais ils produiront des déchets aussi dangereux que leurs « grands frères », sans parler du risque d'accident ou d'attaque terroriste. La multiplication des installations les rend aussi plus vulnérables et il se pose la question de l'eau. Dans un monde où l'eau commence à manquer, y en aura-t-il assez pour refroidir les réacteurs ?

Quelle sera l'énergie pour demain ? *Par Gisela Lefebvre*



Depuis quelques années, des acteurs institutionnels ou du domaine de la société civile ont créé des scénarios énergétiques pour la France en 2050. Tous tendent vers une baisse de la consommation, à hauteur diverse et, selon les études, sur une forte montée des énergies renouvelables avec un maintien du nucléaire ou des énergies renouvelables sans nucléaire. Cela montre une approche philosophique très différente.

- L'**ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), un établissement public à caractère industriel et commercial, fondée en 1991 a publié **Transitions[s] 2050 – Choisir maintenant. Agir pour le climat. 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone**. Tous les scénarios posent une baisse de la demande énergétique comme préalable.

Génération frugale mise sur une importante baisse de la consommation et une sobriété énergétique adoptée par la population. (Baisse de la demande énergétique par rapport à 2015 : - 55 %.)

Coopérations territoriales met en avant le partage et la déconcentration avec une moindre baisse de la consommation d'énergie. (-53%)

Technologies vertes assure le progrès par une accélération de l'électrification et parie sur l'hydrogène comme ressource non-polluante pour l'industrie, les transports et le chauffage. (-39%)

Pari réparateur fait confiance aux inventions de demain qui nous aideront à réparer tout ce que l'Homme a déjà détruit. Scénario très optimiste,

comme certaines de ces inventions restent encore à faire. (-23 %)

- L'association **négaWatt** est une association qui a pour objectif de « promouvoir et de développer le concept et la pratique des « négaWatts », c'est à dire le développement de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ». Elle a été fondée en 2002.

En 2021, négaWatt présente le « **Scénario négaWatt 2017-2050** » dans lequel sont promus la nécessité des travaux d'isolation des logements, une mobilité douce ainsi qu'un changement de nos modes de consommation (agroécologie, production industrielle moins polluante et plus locale).

- **RTE (Réseau de transport d'électricité)**, entreprise résultant de la séparation d'EDF en une compagnie qui fournit et produit de l'électricité (EDF) et RTE, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France métropolitaine (hors Corse), produit en 2022 son étude « **Futurs énergétiques 2050** » qui privilégie le maintien voire la construction de réacteurs nucléaires, car elle postule un transfert des besoins énergétiques vers l'électrique au détriment des énergies fossiles.

Quelque soit la modélisation, la plupart des acteurs du secteur de l'énergie s'accordent pour dire qu'à l'avenir, le nucléaire ne devra pas dépasser les 40 % de la production, mais pourra avoisiner les 0 %, dans un scénario où la population économise l'énergie, couplé à une montée en puissance des différentes ressources renouvelables (éolien, solaire).



Fontenay le Comte le 23 mars



Les Sables d'Olonne le 23 mars



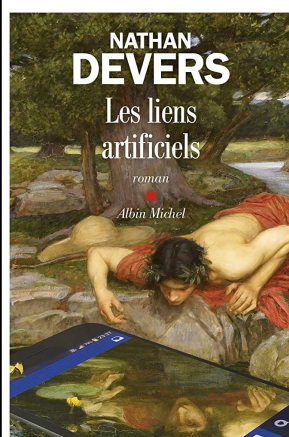
La Roche sur Yon sous la pluie le 23 mars

Amor TOWLES, *Un Gentleman à Moscou* (Le Livre de Poche, 2020), 672 pages, 8€90.

Une fois admis que le parfait gentleman existe quelque part, on peut se plonger dans la lecture de ce roman où le comte Alexandre Ilitch Rostov, confiné à l'Hôtel Métropol pendant une trentaine d'années, croise tout un univers soviétique et tsariste. Suite à une décision du « comité exceptionnel du commissariat du peuple » en juin 1922, il passe de la suite 217 à une chambre de bonne sous les toits, assigné à résidence dans l'hôtel. Sa vie change du jour au lendemain, mais on a l'impression que le personnage s'en accommode parfaitement et ne modifie qu'à la marge ses habitudes.

Ouvert d'esprit et doté d'une bonne dose d'humour, il devient le confident de Nina, une petite fille, orpheline de mère qui rôde dans les lieux et lui fait découvrir tous les coins et recoins. Au fil des années, il se lie d'amitié avec plusieurs membres du personnel, perfectionnistes comme lui, attachés aux bonnes manières et à la bonne cuisine. Ainsi, Alexandre Ilitch devient serveur au restaurant de l'hôtel et trouve même l'amour en la personne d'une actrice connue. Bien qu'enfermé, mais sachant s'adapter à toute situation, le comte semble un être absolument libre et heureux de sa situation.

C'est la langue précise et raffinée, mais sans prétention, qui suscite du plaisir à la lecture de ce long roman où l'on ne s'ennuie sur aucune page.



Nathan DEVERS, *Les liens artificiels* (Albin Michel, 2022), 336 pages, 19€90.

Ce jeune auteur, agrégée de philosophie et chroniqueur sur Cnews, s'attaque ici au(x) monde(s) virtuel(s) qui concurrence(nt) la réalité. Un jeune musicien, insignifiant et délaissé par son amie, noie son chagrin sur internet et se perd dans les méandres de l'Antimonde, un métavers plus réaliste que la réalité. Son anti-moi vit une vie palpitante et peu à peu, Julien est aspiré par cet univers préférable à son quotidien planplan. Car les missions à accomplir dans l'Antimonde, insidieusement proposée par son créateur, se jouent des lois et de la morale.

Une réflexion sur les dangers du virtuel, de la perte de soi et des valeurs auxquelles nous sommes attachées dans le « vrai » monde.

Bernard FRIOT, *Prenons le pouvoir sur nos retraites* (La Dispute, 10 février 2023), 112 pages, 8€.

Dans son livre à l'allure austère, Bernard Friot nous invite à vivre une utopie. Il y milite pour un salaire attaché à la personne et non à l'emploi. Ce salaire « continué » est aux antipodes d'un « revenu différé » comme le pratiquent les caisses de retraite complémentaire (qui contribuent à 1/3 des retraites du privé) et comme voulait nous l'imposer la retraite à points.

La vraie lutte ne commence donc pas au moment de la retraite mais bien avant. L'auteur nous montre comment prendre le pouvoir sur le travail, afin de pouvoir vivre une retraite laborieuse et heureuse. Car dans son modèle, tout senior peut prendre sa retraite à 50 ans, moment où, libéré de toutes les chaînes du travail, il peut exercer le travail qu'il choisit.

L'écart entre la pension minimum (2500€) et le maximum (5000€) serait ainsi réduit à 1:2. Un financement basé non sur la masse salariale mais sur la TVA assurerait que les entreprises avec de gros bénéfices et peu de salariés, souvent mal payés, feraient les frais de cette révolution.

